

Séance du 03 octobre 2022 à 19 heures 30 minutes  
Salle du Conseil Municipal

**Présents :**

M. AUBIN Yohan, M. GONDOUIN Carol, M. HAUTOT Pierre-Emmanuel, M. LEMESLE Christian, M. BELLONCLE Arnaud, M. COTTARD Patrick, Mme LECHEVALIER Sandrine, Mme ROMBERT Evelyne, Mme ROUSSEL Viviane

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :** Mme ROUSSEL, arrivée à 19h43

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** M. HAUTOT Pierre-Emmanuel

**Président de séance :** M. GONDOUIN Carol

**1 - BUDGET - Amortissement**

M le receveur de la Trésorerie de Harfleur nous a indiqué que 2 immobilisations ne sont pas pour le moment amorties pour des travaux de 2018  
L'amortissement aurait du commencer en 2019.

Il s'agit des travaux de renforcement de réseaux : RENFO2016RTEGONN6086 d'un montant de 3 935.40€ et RENFO2016RTEGONN6088 d'un montant de 9 502.22€ qui avaient eu lieu route de gonnevill

Le conseil municipal décide d'autoriser l'amortissement des travaux suivants sur 10 ans comme proposé mais de comptabiliser 3 années pour les antérieurs et 2022.

Les dépenses seront inscrites au chapitre 042 – article 6811

Les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 040 – article 280411

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

**2 - BUDGET - Décision modificative 2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget de la Commune de Beaufort

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative du budget 2022 suivante :

## **RECETTES section INVESTISSEMENT**

<b>Article</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>
280411	040	+ 5375.04€
021		- 5375.04€
TOTAL		0.00€

## **DEPENSES section FONCTIONNEMENT**

<b>Article</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>
6811	042	+ 5375.04€
023		- 5375.04€
TOTAL		0.00€

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

### **3 - BUDGET - Décision modificative 3**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le Budget de la Commune de Beaurepaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative du budget 2022 suivante :

## **DEPENSES section FONCTIONNEMENT**

<b>Article</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>
673	67	+ 7641.00€
60632	011	- 2000.00€
61521	011	- 2500.00€
615228	011	- 3141.00€
TOTAL		0.00€

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

### **4 - BUDGET - M57**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **5 - BUDGET - devis eglise**

Devis bodet : 8 contre

Devis Biard Roy : 8 contre

Devis Aterlier du phare : 8 contre

Devis Grain d'Y-D : 8 pour

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **6 - SUBVENTION - écluses**

M le Maire fait un retour sur les demandes supplémentaires faites par la Direction Départementale des Routes pour intégrer plus de signalétiques et de radars aux écluses. Il a donc été redemandé un devis actualisé en septembre 2022.

L'objectif principal de ce projet est de sécuriser les 2 hameaux de la mare de la croix et du haut de la paroisse, d'identifier les entrées en agglomération sur la RD32 et de réduire la vitesse en traversée de hameaux.

Afin d'assurer la sécurité des hameaux de la Mare de la Croix et du Haut de la Paroisse et de ses administrés, le Conseil municipal adopte l'opération suivante :

### **REALISATION DE 4 ECLUSES SUR LA RD32.**

Le cout total de cette opération est estimé à 34 316.07HT

Monsieur le Maire notifie à l'Assemblée délibérante que les dossiers de demande de subvention sont réalisés.

Les dossiers seront déposés auprès

- de Monsieur le préfet au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière
- de Monsieur Président du Conseil départemental au titre du Fond d'Action Local

Le Plan de Financement se présente ainsi :

*Cout prévisionnel du projet :*                      34 316.07€ HT

<i>Financement</i>	<i>Taux sollicité</i>	<i>Montant de la subvention sollicitée</i>
<i>PDASR</i>	<i>50%</i>	<i>17 158.03€</i>
<i>FAL</i>	<i>30%</i>	<i>10 294.82€</i>
<b>TOTAL</b>	<b>80 %</b>	<b>27 452.85€</b>

Autofinancement - Fonds Propres	6 863.22€
---------------------------------	-----------

Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et la réalisation de ce projet

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **7 - ANIMATION - fêtes fin d année**

Comme il avait été évoqué lors des conseil municipaux précédents, la commission animation évènements jeunesse sports a proposé qu'une carte cadeau Cultura soit offerte aux enfants et aux personnes de plus de 65 ans de la commune

Après discussion sur les modalités d'attribution,

Le Conseil Municipal décide :

- D'offrir une carte cadeau Cultura d'une valeur de 25€ (dépense article 6232 - 4975€)
- De retenir la tranche d'âge de 0 à 17 ans (18 ans entre le 1er septembre et le 31 décembre 2022) pour les enfants (103 enfants concernés)
- De l'offrir aux Beaurepairais de plus de 65 ans au 31 décembre 2022 en résidence principale sur la commune (96 personnes concernées)
- De distribuer un courrier aux personnes concernées pour récupérer le colis le samedi 26 novembre entre 10h et 12h

Il est demandé à ce que l'on puisse diffuser les informations aux administrés par mail soit par une lettre d'information, soit par mail simple. La démarche va être faite dans les règles du RGPD.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **8 - CU-CLECT-dossier 1**

**FINANCES – COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANFEREES – RAPPORT DU 17 JUIN 2022 – DOSSIER N°1 – EVALUATION DES CHARGES RELATIVES A LA RESTITUTION D’UN POSTE LIE A LA SURVEILLANCE DES CANTINES ULIS A LA COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC – ADOPTION**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **9 - CU-CLECT-Dossier 2**

**FINANCES – COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANFEREES – RAPPORT DU 17 JUIN 2022 – DOSSIER N°2 – EVALUATION DES CHARGES RELATIVES A LA MUTUALISATION DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D’INFORMATION ET DE L’INNOVATION NUMERIQUE AVEC LA COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC – ADOPTION**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **10 - CU-CLECT-dossier 3**

**FINANCES – COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANFEREES – RAPPORT DU 17 JUIN 2022 – DOSSIER N°3 – EVALUATION DES CHARGES RELATIVES A LA MUTUALISATION DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D’INFORMATION ET DE L’INNOVATION NUMERIQUE AVEC LA COMMUNE D’EPOUVILLE – ADOPTION**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **11 - CU-CLECT-dossier 4**

**FINANCES – COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANFEREES – RAPPORT DU 17 JUIN 2022 – DOSSIER N°4 – EVALUATION DES CHARGES RELATIVES AU TRANSFERT DES OPERATIONS D’HABITAT ET D’AMELIORATION DE L’HABITAT PAR LA VILLE DU HAVRE – TRANSFERT COMPLEMENTAIRE – ADOPTION**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **12 - ASSURANCE DU PERSONNEL**

**Compte tenu des éléments exposés, le Conseil, après en avoir délibéré :**

##### **Décide**

- d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2023

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

### **Agents affiliés à la CNRACL :**

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.99%

### **Agents ou stagiaire non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public :**

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1.10%

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15% de la masse salariale assurée par la collectivité.

- D'autoriser la commune à adhérer au contrat groupe proposé par la Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1er janvier 2023.
- D'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultat et tout acte y afférent
- D'autoriser le Maire à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **13 - questions et informations diverses**

- L'une des administrés de la commune, Mme Lebourgeois propose la mise en place de formation 1er secours auprès des élus ou des habitants de la commune. Les membres du conseil sont intéressés, il va lui être demandé un complément d'informations (modalités, cout etc)
- M le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de nommer un correspondant incendie et secours sur la commune. Mme Lechevalier Sandrine se propose.
- Association - Comité des fêtes. M le Maire informe les membres du conseil municipal que le local anciennement atelier situé place paul feuilloley est vide. Une convention est préparée pour le prêt de ce local au comité des fêtes, une réunion est à prévoir pour leur présenter cette convention afin qu'ils puissent procéder au déménagement de la pièce de la grange vers le local atelier.
- Association - Comité des fêtes. Les membres du comité des fêtes demandent la salle du conseil municipal afin d'y organiser des manifestations de type repas, gouter. Les élus vont rencontrer les membres du bureau du comité des fêtes afin de leur exposer les modalités retenues par le conseil municipal (horaires, nombre de personnes, préparation de repas) Dans tous les cas, le prêt de la salle du conseil municipal sera fait via une convention entre la mairie et les associations de la commune. Les membres de la commission animation, évènements vont rencontrer les membres du comité des fêtes concernant les animations prévues.
- Association- Comité des fêtes. Les membres du comité des fêtes demandent s'il sera possible d'utiliser le parking et le terrain communal pour le vide grenier. Les membres du conseil municipal propose qu'un vide grenier soit fait dans la cour de l'école ou sur une partie du terrain communal (en dehors de la zone de la réserve incendie enterrée) afin que le parking soit utilisé en tant que tel
- il est proposé de faire une information panneau pocket, réseaux sociaux et petit journal sur la visibilité des enfants prenant le car le matin et le soir.
- Litige GR21 : la mairie a reçu le constat d'huissier demandé par la CU dans le cadre des travaux de la STEP du Tilleul.
- STEP : la Step du Tilleul est terminée, la lagune de Beaurepaire sera comblée l'année prochaine
- Une colonne de verre a été installé chemin de guernesey devant le CMCAS. Il est expliqué qu'il n'y a pas assez de tri du verre sur le territoire de la CU.
- Information sur la reunion du PLUi du 20 octobre 2022 sur les cavités souterraines
- futurs travaux : un projet de délibération est arrivé après la convocation du conseil concernant les travaux d'enfouissement allée du vieux chateau.

- Projet Pied au sec-arrêt de car : nous avons relancé le secrétariat du conseiller départemental mais sans retour pour le moment
- Projet verger : le projet est toujours d'actualité, il est proposé de faire des devis dans des pépinières locales
- il est demandé pourquoi l'agent communal a entretenu un talus privé sur la RD32 : cela a été fait pour la sécurité routière, la visibilité des panneaux était en jeu.
- Séance levée à 21h26

Fait à BEAUREPAIRE  
Le Maire,